



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 08 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 11 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Le Sénat a commencé vendredi la discussion de l'Adresse.

Le Corps-Législatif s'est réuni le même jour dans ses bureaux pour la nomination d'une commission de dix-huit membres pour l'examen des projets de loi suivants :

1° Un projet de loi portant fixation du budget des recettes et des dépenses ordinaires de l'exercice 1867 ; 2° projet de loi portant fixation du budget des recettes et des dépenses extraordinaires de l'exercice 1867 ; 3° projet de loi relatif aux suppléments de crédits de l'exercice 1866 ; 4° projet de loi relatif à l'amortissement.

L'*International* annonce qu'une correspondance très-suivie a lieu dans ce moment entre les cabinets de Vienne et de Paris sur plusieurs questions politiques importantes. On ajoute que cette correspondance doit préparer une entrevue entre l'Empereur des Français et l'empereur d'Autriche, qui, malgré tous les démentis, aurait lieu dans quelques semaines.

Les quatre ordres des états de Suède ont adopté purement et simplement les traités de commerce récemment conclus avec la France.

S'il faut en croire l'*Union de l'Ouest*, à Madrid on se serait ému du conflit qui s'est élevé entre M. le comte de Goltz et M. le marquis de Lema, à propos d'une question de préséance et d'étiquette. Le cabinet espagnol ne se tien-

drait pas pour satisfait de la réparation personnellement accordée à son ambassadeur ; mais tout se bornera très-certainement à quelques représentations auxquelles il sera fait droit.

La *Correspondancia* annonce que le gouvernement espagnol est décidé à délivrer des patentes de corsaires contre le Chili, mais qu'il attendra pour cela d'avoir la preuve que le Chili a recouru à ce moyen pour faire la guerre à l'Espagne.

A la Chambre des communes, dans la séance du 9, sir John Packington a reproché au ministère ses hésitations et sa lenteur à saisir la Chambre du bill de réforme.

Sir John Packington a mis en opposition le langage tenu par lord Russell en plusieurs occasions, lorsqu'il a déclaré que le bill était tout prêt, avec le discours de la couronne, qui annonce le besoin de renseignements plus complets.

Le cabinet paraît résolu à ne pas s'expliquer encore ; et sir G. Grey, répondant à sir John Packington, a fait preuve de la plus prudente réserve. Il s'est contenté de dire qu'aussitôt que les renseignements auront suffisamment éclairé la question, le projet serait mis sous les yeux de la Chambre.

Le comte Russell a reçu une députation de l'association nationale pour la réforme. Cette députation se composait des délégués de différentes villes, parmi lesquels figuraient beaucoup d'ouvriers. Leur but était de faire connaître au premier ministre les vues des classes

laborieuses à l'égard de l'extension du droit de suffrage.

Le comte Russell, dans sa réponse, s'est tenu dans une réserve extrême, se bornant à dire que, quel que fût le succès de la mesure qu'il présenterait, il aurait la conscience d'avoir fait ce qu'il croyait le mieux pour le pays.

On vient de découvrir à Dublin une fabrique d'armes très-bien organisée. Elle était établie dans une maison à deux étages. Outre une machine à faire des balles explosives et tous les instruments nécessaires à la fabrication des piques, de cartouches, etc., on a trouvé une caisse de têtes de piques, une autre pleine de balles, une autre de cartouches, plusieurs fusils et des sabres. Il n'y avait personne dans la maison au moment de la perquisition, mais on a arrêté un nommé Barry comme ayant pris part à cette fabrication. De tous côtés les perquisitions et les arrestations continuent.

Voici le projet d'adresse qui a été lu à la Diète de Pesth :

L'adresse commence par remercier l'empereur des sentiments constitutionnels exprimés dans le discours du trône, de la promesse qui s'y trouve de mettre fin à la situation actuelle de la Hongrie, de l'acceptation de la pragmatique sanction comme point de départ et de reconnaissance de l'intégrité de la couronne de Hongrie. La Diète s'efforcera, de son côté, de mettre d'accord la volonté royale avec les vœux de la nation.

La pragmatique sanction, dit l'adresse, a

été établie l'unité et l'indivisibilité de la monarchie, mais aussi l'indépendance politique et l'autonomie administrative de la Hongrie. Ces deux choses ne sont pas contradictoires, et la question consiste à les mettre d'accord. — L'adresse reconnaît l'existence de rapports intéressants en commun toutes les parties de la monarchie. La Diète s'efforcera de prendre, pour les établir et pour les traiter, des dispositions qui, sans compromettre l'autonomie de la Hongrie, répondent au but proposé. Une motion *ad hoc* sera immédiatement proposée.

L'adresse se félicite de ce que tous les pays de l'empire devront être régis constitutionnellement. La liberté constitutionnelle des pays situés de l'autre côté de la Leitha est l'appui de la liberté de la Hongrie. La Hongrie veut, comme une nation autonome et libre, se mettre en contact avec les autres peuples en maintenant sa propre indépendance et la leur.

Le diplôme d'octobre a introduit dans l'ensemble de la monarchie le système constitutionnel ; mais la Constitution hongroise n'y a pas pris son origine. En acceptant le diplôme d'octobre, la Constitution hongroise serait donc détruite. La patente de février aggraverait encore les dangers que présente le diplôme d'octobre.

La Diète est prête, ainsi qu'elle l'a déjà déclaré en 1861, à procéder à la révision des lois de 1848 ; cependant elle demande, en attendant, leur promulgation et le couronnement, qui seuls rendent possible la modification de ces lois. En exprimant sa reconnaissance pour la convocation des Diètes de l'Esclavonie, de la Croatie et de la Transylvanie,

FABLETTON.

3

LA CHAMBRE DES OMBRES.

(Suite.)

« Oh ! mon bon petit père, s'écria-t-elle tout essoufflée, voulez-vous me permettre d'élever ces deux tourterelles ?

— Et pourquoi pas, fillette ?

— C'est que... je ne sais pas... elles sont si jolies !

— Eh bien ?

— C'est qu'on me les a données...

— Vraiment, je le suppose, chère enfant, tu n'as pas été les dénicher toi-même.

— Oui... non... c'est que... c'est M. du Tréhoux qui les a apportées sur le bord de la Sèvre.

— Ah ! Louise, ceci n'est pas bien : je t'avais défendu de lui parler.

— Mais, mon bon père, je ne lui ai pas parlé ; il est venu tout seul ; j'étais bien loin, bien loin ; il ne m'a rien dit, lui, non plus.

— N'importe, tu savais... je ne veux pas de ces petites fraudes. Allons, laisse ce nid ; François va le reporter où il était, et tu seras plus obéissante une autre fois. »

Louise s'arrêta, posa le nid par terre, se mit à genoux à côté et fondit en larmes.

Ému à son tour, le chevalier prit la tête de sa fille entre ses mains et l'embrassa sur le front.

« Allons, dit-il, console-toi, enfant, je te ferai chercher d'autres tourterelles.

— Ah ! répondit Louise en sanglotant, ce ne seront pas celles-ci.

— Elles seront aussi jolies, sois-en sûre, toutes les tourterelles se ressemblent.

— Oh ! non ! répondit Louise ; et elle se laissa aller à toute l'amertume de son chagrin.

— En vérité, Louise, ton enfantillage m'étonne.

— Mais, mon père, ces pauvres oiseaux vont mourir.

— Pas du tout, M. du Tréhoux les reprendra.

— Non, non, il ne les reprendra pas, il les a apportés pour moi.

— C'est précisément ce que je trouve mauvais.

— Vous en voulez donc bien à M. du Tréhoux ? mon père, et pourtant il n'est pas méchant.

— Qui ? moi ? reprit vivement le chevalier, je n'en veux nullement à M. du Tréhoux. Qui peut t'avoir mis cela dans la tête ? Je ne lui en veux pas le moins du monde. »

M. de la Blairie s'éloigna de quelques pas en secouant la tête, puis il revint à Louise.

« Voyons, garde donc ces malheureux oiseaux, puisqu'ils te font plaisir. Mais, ajouta-t-il d'un air contrarié, et comme s'il n'avait pas eu d'autre pensée, aies-en bien soin, car je n'aime pas qu'on fasse pâtir les animaux... voilà ce que je n'aime pas. »

Louise n'en entendit pas davantage, elle courut dans la direction du logis en emportant son trésor.

Le chevalier continua sa promenade, tout occupé de ce qui venait d'arriver. Il se trouvait dans un embarras imprévu. L'observation naïve de Louise avait été pour lui un trait de lumière : il ne se souciait guère, à la vérité, de voir George du Tréhoux ; mais il se souciait bien moins encore de laisser percer sa répugnance à cet égard. Or, s'il contristait sa fille en renvoyant le petit présent qui paraissait lui tenir tant au cœur, les gens de la maison feraient leurs remarques, en parleraient au dehors, et bientôt on saurait dans le pays que le chevalier de la Blairie repoussait durement les avances de son jeune voisin. De là, mille commentaires désagréables. Tout bien pesé, M. de la Blairie résolut d'abandonner les choses à leur cours naturel, et, s'il amenait un rapprochement, de s'y prêter de bonne

grâce. Dès le soir, il en parla à Mme de la Blairie, et lui exposa les raisons qui l'engageaient à agir de la sorte. Mme de la Blairie eut bien pu le dispenser de s'étendre beaucoup là-dessus ; car c'était elle précisément qui avait depuis longtemps suggéré à son mari tous les motifs de sa conduite présente, mais elle se garda de l'interrompre, elle loua simplement ses intentions généreuses.

Les jours suivants, Louise, pleinement autorisée, se retrouva plusieurs fois sur le bord de la rivière. George y était toujours avant elle. La connaissance se renouvela. George conduisait sa compagne en bateau, lui tressait des paniers avec du jonc, lui donnait des tulipes sauvages, lui montrait des poissons rouges dans le creux des rochers : bientôt une intimité parfaite s'établit entre eux. Qui des deux en était le plus enchanté ? il serait difficile de le dire.

Chaque soir, Mme de la Blairie savait par le menu ce qui s'était passé entre les jeunes amis, et elle en était satisfaite, à la condition toutefois que ces préliminaires aboutissent à quelque chose de sérieux. Louise ne pouvait pas indéfiniment courir les buissons avec une servante et un jeune homme à qui on voulait du bien, sans doute, mais dans les limites

adresse regrette que la Diète de Dalmatie n'ait pas été convoquée; elle demande enfin la convocation des Diètes de Fiume et des confins militaires et une amnistie pour tous les condamnés politiques. Elle insiste sur la continuité du droit et demande, dans le sens de la législation hongroise, un gouvernement parlementaire, un ministère responsable et le rétablissement des municipes du pays.

L'adresse se termine ainsi: « Que Sa Majesté soit convaincue que notre attachement à la Constitution et notre attachement à la maison royale que la Hongrie a élevée volontairement sur le trône en vertu de sa Constitution, naissent de la même source, de la plus pure source de la piété. »

La *Liberté* résume ainsi ses lettres de Rome en date du 7 :

L'emprunt pontifical n'est pas encore conclu.

Diverses puissances ont offert d'autoriser l'enrôlement de volontaires pour l'armée papale.

Le comité secret vient d'inviter le peuple romain à s'abstenir des plaisirs du carnaval, par suite de la mort du prince Oddone.

M. de Bismark aurait fait offrir la médiation de la Prusse pour l'affaire Meyendorff.

Enfin Pie IX a prononcé une allocution dans laquelle il a exprimé son regret que l'Angleterre ait oublié son nom d'autrefois d'*île des Saints*.

Les séances du parlement italien sont ajournées au 15 février.

Le rapport de la commission chargée de l'examen du projet concernant l'exercice provisoire du budget a été distribué, le 10, aux députés. Le rapport conclut à l'adoption du projet de M. Scajola.

Le traité d'union postale entre l'Allemagne et l'Italie n'a pas été adopté par les puissances allemandes.

On nous mande de Berlin, à la date du 10, que la Chambre des députés s'est occupée de nouveau de la discussion sur la protestation contre la décision de la cour suprême.

M. Twisten démontre que la cour a rendu une décision illégale.

M. de Bismark déclare que « le ton de la Chambre est inouï et sans précédent »; le ministre de l'intérieur dit qu'on ne peut tolérer que du haut de la tribune on insulte le roi et fasse appel à la révolte.

Un député, M. Simons, prend ensuite la parole; dans son discours il démontre, par l'origine de la Constitution et à l'aide du paragraphe 24, que la parole doit être entièrement libre.

Enfin la protestation contre la décision de la cour suprême est votée par 263 voix contre 55.

Le ministère moldo-valaque ayant offert sa démission, le prince Couza l'a acceptée. A la dernière date la formation d'un nouveau ministère n'était pas encore terminée.

Le ministère hollandais est définitivement reconstitué, sous la présidence de M. Van de Putte, qui reste ministre des colonies. M. Cremers conserve le portefeuille des affaires étrangères, et M. Blanken celui de la guerre. M. Geertsema entre dans le cabinet comme ministre de l'intérieur.

Une dépêche de Beyrouth, du 28 janvier, a annoncé que l'insurrection de Syrie, un moment comprimée, avait recommencé.

Un nouvel engagement vient d'avoir lieu récemment, et Daoud pacha, gouverneur général du Liban, a prévenu le grand vizir que les Maronites insurgés, ainsi que les Metualis, cherchaient à s'allier avec les Druses pour agir contre les Turcs.

En apprenant ces nouvelles, on a décidé à Constantinople d'envoyer un nouveau renfort de 2,000 hommes à Beyrouth, ce qui, avec les 3,000 hommes apportés par les frégates à vapeur *Medjidié* et *Feizi-Bahri*, constituerait pour Daoud pacha une force de 5,000 hommes réguliers.

On télégraphie de Washington au *Messenger franco-américain* :

Des dépêches officielles du général Sheridan, en date du 22 janvier, ont été reçues au département de la guerre, relativement aux affaires du rio Grande. Le commandant de la division militaire du Golfe rapporte que le colonel Kip, son aide-de-camp, s'est rendu à Brownsville et y a trouvé tout le monde en émoi, sans que l'on craignit cependant des troubles sérieux. L'enquête sur le coup de main de Bagdad n'est pas terminée.

Le général Wright a reçu l'ordre de se rendre sur la frontière et d'y rétablir les choses dans leur état normal. Il n'y a pas de doute néanmoins qu'une violation flagrante de la neutralité a été commise par Crawford et ses satellites.

On mande de la Nouvelle-Orléans, le 22 janvier, par télégraphe, que le consul de France à Matamoros avait réuni tous les résidents français, italiens et suisses de la ville pour s'occuper « d'objets d'une grande importance. » On croit qu'il s'agissait d'organiser la défense de Matamoros et de concourir à la réoccupation de Bagdad.

Une lettre du Paso, en date du 22 décembre, annonçant l'arrivée de Juarez dans cette ville, dit que les Français étaient sur ses talons et qu'ils occuperaient la place sous peu de jours. Il faut, en effet, s'attendre à appren-

dre prochainement cet événement, bien que les prévisions parussent être tout autres parmi l'entourage du président. S'il faut en croire les avis dont nous parlons, la nouvelle de la nomination d'un ministre des Etats-Unis auprès de la république mexicaine avait communiqué une nouvelle ardeur à Juarez et à ses partisans, et l'on faisait des préparatifs au Paso pour recevoir dignement l'envoyé américain quand il viendra présenter ses lettres de créance.

Le jour où un représentant de la république américaine sera dûment accrédité auprès de Juarez et de son gouvernement, paraît d'ailleurs être éloigné. Le comité des affaires étrangères du Sénat a refusé jusqu'ici de confirmer la nomination de M. Lewis D. Campbell à ce poste, des renseignements sur le caractère du titulaire lui étant parvenus et rendant nécessaire une enquête rigoureuse.

(*Phare de la Loire.*)

On lit dans une correspondance du *Phare de la Loire*, datée de Paris, 9 février :

Je vous disais hier que M. Rouher s'abstiendrait peut-être de répondre aux questions qui lui seront adressées au sujet du Mexique; non-seulement cette nouvelle s'accrédite, mais encore il paraîtrait, d'après les bruits mis en circulation, que l'opposition serait disposée à ne pas soulever la question mexicaine; elle se bornerait à prendre acte de la déclaration faite par l'Empereur que l'expédition touche à son terme. Sans prétendre que ces bruits sont dénués de fondement, je crois savoir que le rôle que l'opposition se propose de jouer ne sera pas tout-à-fait aussi passif. Elle s'abstiendra probablement de toute récrimination, elle ne reviendra pas sur le passé, mais elle ne se bornera pas non plus à féliciter le gouvernement d'avoir pris la résolution de rappeler nos troupes; on m'assure qu'elle lui demandera des renseignements un peu moins vagues que ceux que nous avons sur l'époque où cette mesure sera exécutée. Il est fort possible que les organes du gouvernement soient en mesure de répondre à cette question d'une manière satisfaisante, car je tiens de bonne source que le cabinet de Washington, répondant à la dépêche de M. Drouyn de Lhuys, datée du 9 janvier, aurait formellement promis d'observer la neutralité au Mexique, et les mesures prises à la suite de l'affaire de Bagdad prouvent que cette promesse n'est pas illusoire. Cela étant, il est clair que le gouvernement français pourrait dès à présent fixer l'époque où nos soldats seront ramenés.

Paris, 10 février. — Vous avez sous les yeux le compte-rendu de la séance tenue hier au Sénat, séance qui a été presque entièrement remplie par le discours du marquis de Boissy.

Il y aurait peut-être autant à louer qu'à blâmer dans ce long discours, mais en pré-

sence de l'incertitude qui règne sur l'étendue du droit d'appréciation, je ne sais s'il serait plus facile de décerner un éloge que de formuler une critique et je m'abstiens d'émettre une opinion quelconque.

Les feuilles anglaises, naturellement plus à l'aise que moi, vont pouvoir dire ce qu'elles pensent des colères du marquis de Boissy à l'endroit de leur pays; j'aime à croire qu'elles auront le bon esprit de ne pas nous en rendre responsables.

Deux pétitions viennent d'être adressées au Sénat, l'une pour demander le rachat du canal du Midi, qui appartient, comme vous savez, à la compagnie des chemins de fer du Midi; l'autre émane de quelques marchands de meubles de Paris, et réclame une enquête pour constater les effets de la loi sur les coalitions votée l'an dernier.

Le *Courrier du Dimanche* mentionne un bruit suivant lequel il serait question de supprimer le second tour de scrutin pour l'élection des députés, et de substituer au premier tour la majorité relative à la majorité absolue.

Le *Courrier du Dimanche* ne croit pas que ce bruit ait le moindre fondement et je pense exactement comme lui. La substitution de la majorité relative à la majorité absolue, dès le premier tour du scrutin, aurait en effet pour résultat d'assurer très-souvent le triomphe d'une minorité. Ce serait, en vérité, trop absurde pour que ce bruit méritât les honneurs de la discussion.

On écrit de Suisse au *Monde* que des complications graves se préparent dans le Jura bernois; voici à quelle occasion.

Lorsque le Jura fut détaché de l'Empire français en 1815, on garantit aux Jurassiens, devenus Suisses, le maintien du code français, la conservation des écoles catholiques, le système des contributions et impôts existant à cette époque, etc.; or, d'après les lettres adressées au *Monde*, « toutes ces garanties sont aujourd'hui menacées d'être détruites par les législateurs du canton de Berne, qui visent à l'unitarisme. »

Pour les articles non signés : P. GODER.

Nouvelles Diverses.

Le prince Napoléon est parti dimanche pour se rendre à Toulon, où il s'embarquera sur son yacht. Il se confirme que le prince se bornera à faire une excursion en Italie, et sera de retour vers la fin du mois de mars.

— La *Presse* vient de recevoir un second avertissement.

— Une pétition vient d'être adressée au Sénat pour demander que l'ancienne Compagnie des Indes, créée par Louis XVI, soit relevée de sa déchéance. Des tentatives analogues avaient déjà eu lieu sous le règne de Louis

qu'une mère n'oublie jamais quand sa fille est en jeu. Il fallait amener George au Breil, c'était là le but excellent que Mme de la Blairie voulait atteindre, et atteindre promptement; elle sut tout disposer en conséquence.

Un soir, trois semaines environ après leur première rencontre, George et Louise ayant fait une ample moisson de noisettes dans les bois, étaient assis l'un à côté de l'autre sur un tronc d'arbre abattu au milieu de la prairie du Breil. Louise, adossée à une branche, les yeux pensifs, prenait des noisettes dans un petit panier placé sur ses genoux et les laissait retomber une à une dans le panier; puis, lorsque sa main était vide, elle la remplissait de nouveau et recommençait le même manège; elle paraissait distraite, répondait de travers, la conversation mourait à chaque instant. Un bon observateur se fût demandé à quoi songeait la fillette; George n'y prenait garde, ne lui suffisait-il pas de voir son amie?

« George, dit enfin Louise d'un air embarrassé, m'aimez-vous bien?

— Oui, Louise, je vous aime bien.

— Alors, vous allez m'accorder...

— Quoi?

— Non, George, ce n'est pas comme ça.

— Comment?

— Non, du tout, vous allez m'accorder ce que je vais vous demander.

— Eh bien! oui, mais ne faut-il pas que je sache?...

— Non, non, vous allez me promettre de m'accorder tout ce que je vous demanderai.

— Oh! oui, Louise, je vous le promets bien.

— Bon, c'est cela! s'écria Louise en sautant de joie, vous viendrez déjeuner demain au Breil avec moi.

George se sentit pris au piège, rougit jusqu'aux yeux, et secoua la tête en signe de dénégation.

— Comment! George, reprit Louise d'un petit ton indigné.

George continua à secouer la tête.

— Oh! par exemple! fit Louise en se rasseyant, vous venez de me promettre!

— Je ne savais pas ce que vous vouliez, murmura George.

— Mais si!... D'ailleurs qu'est-ce que cela fait? vous m'avez accordé tout ce que je vous demandais.

George resta silencieux, la tête basse, la bouche un peu ouverte: il souffrait évidemment.

— Allons, George, je vous en supplie, si vous m'aimez bien!

Il parut ébranlé; mais un regard jeté sur ses habits le confirma dans sa première résolution: il refusa de nouveau.

— Ah! je vois bien maintenant que vous ne m'aimez pas, s'écria Louise; moi aussi, je ne vous aimerai plus!

A ce mot, George leva les yeux sur sa petite compagne, et lui dit d'un air consterné:

— J'irai, Louise; j'irai, ma petite Louise... Cependant... allons, j'irai.

— Ça vous coûte donc bien, méchant? s'écria Louise en se levant; c'est égal, je vous aime maintenant, je vous aimerai toujours!... et je sais bien qui sera contente aussi... venez de bonne heure, George, j'ai tant de choses à vous montrer.

Ce disant, elle volait déjà du côté du logis. Le courrier qui porte la nouvelle d'une victoire n'est pas plus pressé. Aussi croyait-elle avoir remporté une victoire; mais, il faut le dire à sa louange, son cœur en jouissait bien plus que sa vanité.

George ne chantait pas le même air; il était resté assis à sa place, branlant toujours la tête. Son imagination lui représentait par avance les terribles

choses qu'il aurait à affronter le lendemain; il se frémait de terreur.

Enfin, le brave garçon n'avait qu'une parole, il s'exécuta le lendemain et arriva au Breil plus mort que viv.

Dire qu'il fit des gaucheries ne serait pas exact; il y a un excès d'ignorance qui préserve du ridicule. George ne savait ni saluer, ni parler, ni manger; ne salua pas, se tut et mangea peu. En même temps, toute sa contenance demandait grâce. Grâce lui fut faite, et si doucement, qu'il se rassura peu à peu, respira plus à l'aise, et répondit sans trop balbutier. On le retint à dîner et à souper.

Le soir, en retournant à son vieux donjon, il entrevit bien des choses qui, jusque-là, ne s'étaient jamais présentées à son esprit. Un horizon tout nouveau s'ouvrait devant lui, son avenir venait de se décider; les naïades de la Sèvre avaient perdu leur plus fidèle adorateur.

A partir de ce jour, George ne quitta plus la tour de Miré que pour aller au Breil. Guidé par les conseils de Mme de la Blairie et du chevalier, il prit quelques maîtres, se livra à l'étude avec sa fougueuse ardeur, et fit des efforts incroyables pour réparer le temps perdu. Il avait un tel désir de se

Philippe, mais sans aboutir. Il est plus que probable que ce nouvel effort n'obtiendra pas plus de succès.

— S'il faut en croire M. Babinet, nous aurons cet été de la sécheresse. Toutes les sources tariront, « car point de neiges, point de fontaines. » Il n'y a que la neige qui mouille la terre intérieurement. L'eau des pluies ne pénètre pas; elle est rapidement enlevée par l'atmosphère, excepté dans les cantons boisés.

— On fabrique beaucoup de grands hommes depuis quelque temps. Pour élever des statues au mérite, il était à craindre que les matériaux vinssent à manquer. Le marbre était déjà hors de prix. Il s'agissait donc de découvrir de nouvelles carrières, et c'est ce qui vient d'avoir lieu :

« Croiriez-vous, dit M. Denizet dans le *Charivari*, que ce sournois de mont Blanc cachait dans sa perruque de neige des trésors incomparables, incalculables, inépuisables de jaspe du plus beau rouge! et dur à braver toutes les intempéries.

» On s'est avisé de gratter un tantinet l'épiderme de ce nouvel annexé, et il a du premier coup laissé voir une magnifique carrière de 20,000 mètres de superficie sur une épaisseur de 20 mètres d'un seul bloc. Tout le reste de la montagne est ainsi.

» Nous pouvons dormir tranquilles, nous avons maintenant du jaspe sur la planche pour plusieurs générations. »

— La statistique — pourvu qu'elle n'ait pas la prétention de prouver quelque chose et n'abuse pas de la moyenne — est une science à la fois philosophique et intéressante.

Je reproduis donc une singulière évaluation des forces que représentent les machines à vapeur fonctionnant en Angleterre :

L'ensemble de ces machines représente le travail de 30 millions d'ouvriers. La masse de houille nécessaire au chauffage de toutes ces machines, ainsi qu'aux foyers domestiques, est telle, que, pour obtenir l'équivalent en combustible végétal, il faudrait, pour approvisionner Londres seul pendant une année, un royaume aussi grand que le Portugal et tout couvert de forêts. Il faut ajouter que la fumée perdue surpasse en chaleur négligée la masse que donneraient les coupes réglées de 500,000 hectares de bois.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Un de nos jeunes compatriotes, M. Marcel d'Espinay, vient d'être nommé au choix capitaine d'artillerie. La batterie qu'il commande en ce moment fait campagne en Algérie.

Nous pouvons annoncer comme certain que notre théâtre sera très-prochainement terminé.

rendre digne de l'amitié qu'on lui témoignait! son âme fermée jusque-là aux plus doux sentiments s'en trouvait tout-à-coup profondément étonnée. Pauvre orphelin, à qui tout avait été ravi de si bonne heure! les baisers qui ébauchaient sur ses lèvres les premiers sourires, le visage qui se penchait sur lui pour murmurer des mots de tendresse, la main qui soutenait ses pas chancelants, les genoux qui le berçaient, la voix qui lui disait avec un accent ineffable : « Mon George! mon petit George! »

En perdant sa mère, jadis, l'enfant n'avait éprouvé qu'un étonnement inquiet : dès le lendemain, la petite plaie de son cœur fut fermée par l'insouciance de l'âge. Cependant parfois, dans la suite, un vague souvenir lui venait; il entendait comme un écho lointain de cette voix douce qui lui avait dit en des jours oubliés : « George! mon petit George! » Ah! pensait-il alors, c'est sans doute un bon ange qui me parle et me console, puisque tout le monde me fait.

Mais, lorsqu'il eut été accueilli au Breil, les paroles affectueuses de Mme de la Blairie et les naïves caresses de Louise lui révélèrent le douloureux secret de son enfance : il sentit tout ce qu'il avait perdu en voyant tout ce qu'il retrouvait. Il paya

L'administration municipale entrera en possession de la salle le samedi soir 24 février.

On craint que les artistes du Théâtre Français ne puissent l'inaugurer.

Le *Moniteur* publie l'état numérique des engagements volontaires contractés pendant l'année 1865 pour l'armée de terre (corps français). Nous extrayons de ce tableau les chiffres suivants, qui se rapportent à Maine-et-Loire et aux départements limitrophes :

Maine-et-Loire,	104 hommes.
Loire-Inférieure,	106 —
Ile-et-Villaine,	119 —
Morbihan,	109 —
Vendée,	42 —

On lit dans la *Revue de l'Ouest*, de Niort :

« On parle beaucoup, depuis quelques jours, d'un grand projet qui intéresse vivement le nord de notre département. Un ingénieur a obtenu l'autorisation de faire circuler des machines à vapeur locomotives, sans rails, sur les routes des Deux-Sèvres. Ces machines feront le trajet de Cholet à Saint-Maixent, en passant par Bressuire et Parthenay. Elles sont destinées au transport, soit des voyageurs, soit des marchandises.

» Nous publions l'arrêté pris, à ce sujet, par M. le préfet des Deux-Sèvres :

» Après les considérants qui motivent l'arrêté et qui établissent qu'il ne peut être que provisoire, viennent les articles suivants :

« Art. 1^{er}. M. Libault de la Chevasnerie est autorisé à faire circuler des machines à vapeur locomotives destinées au transport, soit des voyageurs, soit des marchandises, sur la ligne de Cholet à Saint-Maixent, par Bressuire et Parthenay, comprenant une portion des routes impériales n^{os} 148 (bis) de Poitiers à Nantes et 138 de Bordeaux à Rouen.

» Art. 2. Cette autorisation est essentiellement provisoire et n'est accordée qu'à titre d'essai. L'administration se réserve le droit de la retirer dans le cas où il en résulterait quelques inconvénients.

» Art. 3. Sur la demande de M. Libault de la Chevasnerie, un arrêté ultérieur réglera les conditions et les détails de l'exploitation.

» Art. 4. Le présent arrêté sera adressé à M. l'ingénieur en chef des ponts-et-chaussées des Deux-Sèvres et à M. l'ingénieur en chef des mines, qui sont chargés d'en assurer l'exécution chacun en ce qui le concerne.

» Il sera, en outre, adressé à M. Libault de la Chevasnerie et inséré au Recueil administratif de la préfecture. »

La commission de la souscription la Moricière, dit la *Guyenne*, se propose toujours d'élever un monument dans la cathédrale de Nantes, puis de fonder dans l'hôpital militaire de cette ville une salle qui porterait le nom de l'illustre général. Dans le cas où le gouverne-

ment ne donnerait pas son assentiment à cette fondation, il serait question de créer un hospice civil qui porterait le nom du général et qui serait destiné particulièrement aux passagers dans la ville de Nantes.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Par jugement en date du 9 février 1866, le tribunal de première instance de Saumur a condamné, sur la requête de l'administration des Postes, le nommé Huet, marchand de chevaux, à 50 francs d'amende et aux frais, pour insertion dans une lettre de valeurs prohibées par la loi du 4 juin 1859.

MAIRIE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

Les jeunes soldats ci-après désignés sont invités à se présenter au secrétariat de la Mairie de Saumur, avec leurs livrets militaires, pour une communication qui les intéresse.

Villers (Camille), fusilier au 53^e régiment d'infanterie.

Harault (Eugène), fusilier au 53^e régiment d'infanterie.

Bourdilleau (Pierre), caporal au 53^e régiment d'infanterie.

Beninger (Michel), voltigeur au 91^e régiment d'infanterie.

Dumas (Jean), voltigeur au 91^e régiment d'infanterie.

Marchand (Adolphe), au 6^e régiment d'artillerie, pontonniers.

Guiocheu (Charles), hussard au 7^e régiment de hussards.

Biémond (Félix-Louis), chasseur au 10^e bataillon de chasseurs à pied.

Letourneau (Alphonse-Julien), cuirassier de 2^e classe au 9^e régiment de cuirassiers.

Nouveau (André), clairon au 2^e régiment d'infanterie de marine.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODRT.

Bibliographie.

L'année scientifique et industrielle ou exposé annuel des travaux scientifiques, des inventions et des principales applications de la science à l'industrie et aux arts qui ont attiré l'attention publique en France et à l'étranger.

Par M. Louis Figuier.

DIXIÈME ANNÉE (*).

Depuis que M. Louis Figuier a commencé la publication de son *Année scientifique et industrielle*, la popularité de ce recueil n'a fait

(*) Un fort volume in-18, avec frontispice gravé, représentant la rupture du câble transatlantique à bord du *Great-Estern*. Paris, 1866. Chez L. Hachette et C^{ie}. Prix, 3 fr. 50 c. Saumur, chez M. Grasset, libraire.

que s'accroître, et il faut ajouter que ce succès est parfaitement mérité.

D'une lecture facile et attrayante, *L'Année scientifique et industrielle* s'adresse à toutes les intelligences, à toutes les classes de la société; elle a aussi bien sa place sur les tables des salons que dans les ateliers ou dans la bibliothèque du savant. Personne n'a aujourd'hui assez de loisirs pour suivre pas à pas le développement des différentes branches des connaissances humaines, développement qui devient plus rapide de jour en jour.

Grâce à l'excellent choix des matières et au soin avec lequel chaque sujet a été traité, le dixième volume de *L'Année scientifique et industrielle* de M. Louis Figuier l'emporte en intérêt sur les volumes précédents.

Dernières Nouvelles.

La commission du budget se réunira mercredi.

La *Nouvelle Presse libre* donne à entendre que les souverains d'Autriche et de France pourraient bien avoir prochainement une entrevue; mais elle ne dit pas ce qu'on traiterait dans cette entrevue.

Nous avons annoncé que la chambre prussienne avait protesté, par une forte majorité, contre la décision de la cour centrale. L'animation est grande à Berlin, et les soldats ont été consignés dans les casernes.

Nos correspondances de New-York portent la date du 1^{er} février :

La Chambre des représentants, a adopté un amendement à la Constitution, tendant à prendre pour base de la représentation le chiffre de la population, abstraction faite des individus qui ne possèdent pas le droit de suffrage pour raison de couleur.

M. Johnson a refusé de présenter au Congrès la correspondance relative aux affaires du Rio-Grande.

Le général Sheridan a donné des ordres pour empêcher le départ de la Nouvelle-Orléans des émigrants à destination du Mexique.

On affirme que plusieurs corsaires chiliens ont été vus autour de Cuba.

Pour les dernières nouvelles : P. GODRT.

Les gastrites, gastralgies, toux, consomption, dépérissement, constipations, diarrhée, maladies des nerfs, du foie, des bronches, poumons, intestins, et de la vessie, pour lesquels la médecine n'offre aucun remède efficace, sont parfaitement guéris par la délicieuse *Revalscière* Du Barry de Londres.

Extrait de 65,000 Cures.

15, Rue Duvivier, Paris, 15 avril 1862.

Messieurs. — Atteint d'une grave maladie

l'affection qu'on lui témoignait d'une reconnaissance et d'un amour sans bornes.

II.

Quatre années s'écoulaient. George avait vingt-un ans et prenait le grand air des gens de sa race; Louise achevait sa seizième année, les grâces indélicates de l'enfance s'effaçaient en elle pour faire place à une beauté plus arrêtée; Mme de la Blairie couvait les deux jeunes gens d'un doux regard; le chevalier lui-même avait oublié ses défiances : c'était la paix dans une maison, la joie dans une famille, toutes les conditions du bonheur; il n'y manquait que la durée.

Sur ces entrefaites, Mme de la Blairie fut appelée en Italie pour régler des affaires de succession pendant des années assez longtemps. Elle vendit des biens épars qu'elle possédait en divers endroits, moyennant cinq cent mille livres; puis, après avoir racheté, pour cent mille écus, une terre de facile gestion, appelée Castel-Nuovo, et située en Piémont, à quelques lieues seulement de la frontière, elle rentra en France, rapportant deux cent mille livres en traites sur Paris.

Dans le mois qui suivit son retour, elle alla plu-

sieurs fois consulter son notaire à Bressuire. — Le consultant sur quoi? C'est ce dont les gens du Breil ne se fussent nullement occupés, si M. de la Blairie n'eût, comme cela lui était habituel, donné lui-même le branle aux commérages, par ses airs et ses mots mystérieux. Donc, on disait tout bas que Mme de la Blairie avait de grandes valeurs en papier; qu'il n'y avait pas assez d'argent à Bressuire, et peut-être dans la province pour les solder; qu'elle ne s'en séparait jamais, et qu'elle comptait les employer à acheter terres et châteaux par douzaines. Ce qu'il y avait de vrai, c'est que Mme de la Blairie emportait ordinairement un volumineux dossier contenant les titres de sa nouvelle acquisition et les traites sur Paris. Depuis longues années le chevalier, qui n'aimait pas sortir de chez lui, laissait à sa femme le soin de traiter les affaires au dehors.

Un jour que Mme de la Blairie avait été à Bressuire pour régler certains détails relatifs aux deux cent mille livres qui devaient entrer plus tard dans la dot de sa fille, elle ne reparut pas au Breil à l'heure du souper. On l'attendit vainement toute la soirée, et la nuit se passa sans qu'on eût aucune nouvelle.

De grand matin, le chevalier, supposant que sa

femme avait été retenue à Bressuire par quelque incident imprévu, y envoya un exprès. Mais, avant que celui-ci fût arrivé à destination, quelques paysans vinrent annoncer au Breil qu'ils avaient découvert un carrosse au fond du Val-Noir, ravin où coule le Gayon, l'un des affluents de la Sèvre. On courut en toute hâte à l'endroit indiqué; on y trouva effectivement le carrosse de Mme de la Blairie. Il était brisé. Les cadavres des chevaux, horriblement mutilés, gisaient tout auprès. Le postillon, ivre-mort, avait été relevé sur le bord de la route, à quelques centaines de pas de là. Mais, malgré toutes les recherches imaginables, on ne trouva pas le corps de Mme de la Blairie.

Frappé par un coup si terrible, le chevalier fut rapporté au Breil dans un état de stupeur qui dura plusieurs jours, et fit craindre pour sa vie. Louise, partagée entre sa douleur inexprimable et l'appréhension d'un nouveau malheur, n'eut que la force de comprimer ses sanglots près du lit de son père, et de le veiller dans une angoisse de tous les instants.

(La suite au prochain numéro.)

inflammatoire, j'avais vainement épuisé tout ce que la science médicale, par l'organe des médecins, m'avait indiqué, sans obtenir le moindre soulagement. Ma confiance dans la farine de santé *Revalscière* m'est venue du dédain qu'en font les médecins; j'en ai fait usage, et je dois à la vérité de dire que, dès les premiers jours, j'ai éprouvé un soulagement vraiment miraculeux; l'amélioration d'abord et la guérison ensuite ont été telles que, si j'avais à choisir pour quelque maladie que ce soit entre les soins de nos plus grandes célébrités médicales et l'emploi de la *Revalscière*, je n'hésiterais pas un instant, je ferais usage de cette dernière, assuré que je suis de ses résultats j'ose

dire infaillibles. Je vous autorise, Monsieur, à faire, dans l'intérêt général, l'usage que vous voudrez de cette lettre. — J'ai l'honneur, etc. — **DEDÉ, Chimiste.** — **MAISON DU BARRY, 26, PLACE VENDÔME, PARIS.** — En boîtes de 1/4 kil., 2 fr. 25 c.; 1/2 kil. 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 52 fr.; 12 kil. (franco) 60 fr. Contre bon de poste. — *Se vend à Saumur, chez MM. A. PIE fils, droguiste; DAMICOURT, pharm.; GIRAULT, pharm.; PASQUIER, pharm.; COMMON, rue St-Jean; PERDRIAU, place de la Bilange; GONDRAND, rue d'Orléans, et les premiers Pharmaciens, Epiciers et Confiseurs dans toutes les villes.* (316)

Marché de Saumur du 10 Février.

Froment (l'h. 77 k.)	16 15	Paille de ratelier	
2° qualité (74 k.)	15 52	(hors barrière)	59 86
Seigle	9 50	Paille de litière, id.	46 20
Orge	10 50	Foin	62 55
Avoine anc. (entrée)	10 —	— id.	60 06
Fèves	14 —	Graine de lin (70 k.)	28 —
Pois blancs	21 —	— de trèfle (70 k.)	130 —
— rouges	18 —	— de luzerne.	100 —
Cire jaune (50 kil.)	200 —	— de colza.	—
Huile de noix ord.	70 —	— de chenevis	34 —
— de chenevis	55 —	Amandes concas-	—
— de lin	53 —	sées (les 100 k.)	164 —

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).	
Coteaux de Saumur 1865	1 ^{re} qualité 125 à 150
Id.	2 ^e id. 100 à 120

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 1/2 hect. 20 lit.

Ordin., env. de Saumur 1865, 1 ^{re} id.	50 à 55
Id.	2 ^e id. 44 à 48
Saint-Léger et environs 1865, 1 ^{re} id.	40 à 45
Id.	2 ^e id. 37 à 40
Le Puy-N.-D. et environs 1865, 1 ^{re} id.	40 à 42
Id.	2 ^e id. 36 à 38
La Vienne, 1865.	28 à 33

ROUGES (3).

Souzy et environs 1865.	75 à 100
Champigny, 1865.	1 ^{re} qualité 160 à »
Id.	2 ^e id. 125 à »
Varrains, 1864.	» à »
Varrains, 1865.	75 à 90
Bourgueil, 1865.	1 ^{re} qualité 110 à 125
Id.	2 ^e id. 90 à 100
Restigny 1865.	75 à 90
Chinon, 1865.	1 ^{re} id. 70 à 80
Id.	2 ^e id. 60 à »

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e BODIN, avoué, et de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par licitation entre majeure et mineure,

Le dimanche 4 mars 1866, à midi, En l'étude et par le ministère de M^e CLOUARD, notaire à Saumur, commis à cet effet.

UNE MAISON,

Située rue d'Orléans, Dépendant de la communauté qui a existé entre feu M. Martin PAILLET et Anne BARRAULT, sa veuve, et de la succession dudit Martin PAILLET.

Sur la poursuite de dame Anne Barrault, rentière, veuve de M. Martin Paillet, demeurant ville de Saumur.

Ayant pour avoué constitué M^e Bodin, demeurant à Saumur, rue d'Orléans, n° 66;

Contre M. Jean-François-Mirtil Menier, confiseur-distillateur, demeurant ville de Saumur, pris comme subrogé-tuteur de demoiselle Augustine Paillet, mineure, issue du mariage desdits époux Martin Paillet-Barrault,

Ayant pour avoué constitué M^e Coulbault;

En présence de M. Michel Hublot, aubergiste, demeurant ville de Saumur, subrogé-tuteur ad hoc de ladite mineure, ou lui dûment appelé.

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE A VENDRE.

Une maison, située ville de Saumur, rue d'Orléans, joignant d'un côté M. Besson, d'autre côté et par derrière M. Ducamp, et comprenant: en soubassement, au niveau de la cour, cuisine, arrière-cuisine, cave, garde-manger, lieux d'aisances; au rez-de-chaussée, salle à manger et office, corridor, salon, petit cabinet derrière, autre cabinet sur la rue; au premier étage, chambres à coucher; au-dessus mansardes consistant en deux chambres et deux cabinets;

Cour et jardin avec portail sur l'allée de M. Ducamp, droit de passage par cette allée; pompe et bâtiment qui comprend écurie, remise et buanderie; greniers sur le tout; fosse à fumier.

Mise à prix, fixée par le jugement ci-après relaté. 19,500 fr.

La vente de cette maison a été ordonnée par jugement du tribunal civil de première instance de Saumur, en date du 27 janvier 1866, enregistré.

Le cahier des charges pour parvenir à la vente a été déposé en l'étude dudit M^e Clouard, notaire à Saumur.

M^e Bodin, avoué poursuivant, et M^e Clouard, chargé de la vente, donneront tous les renseignements nécessaires.

Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant, à Saumur, le février 1866.

R. BODIN.

Enregistré à Saumur, le février 1866, f^o Reçu 1 franc, décime et demi, 15 centimes.

(75) Signé: PARISOT.

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

TIRAGE DE 1866.

Douze pères de famille ont formé une bourse commune en l'étude de M^e Galbrun, notaire à Montreuil-Bellay.

S'adresser audit notaire pour de nouvelles adhésions. (76)

A LOUER

Présentement ou pour la Saint-Jean,

MAISON,

Située rue Saint-Lazare.

S'adresser à M. SERGÉ, même rue.

A LOUER, UNE MAISON, rue du Pavillon, précédemment occupée par M. le baron de Fritsch.

S'adresser à M^{lle} TESSIÉ. (413)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

A LOUER

Présentement,

UN JOLI PIED-A-TERRÉ

Rue Cendrière, n° 6,

Ainsi composé: Remise, écurie à 2 chevaux, petite cour où se trouvent la fosse à fumier et les latrines; cave et caveau.

Au 1^{er} étage, chambre à cheminée sur la rue;

Chambre à cheminée sur la cour;

Au 2^e étage, chambre et cabinet à côté; grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue cendrière, n° 8.

POUR 5 FRANCS ON DONNE

une boîte de papier à lettres, premier choix, **timbré en couleur**, et un cent d'enveloppes,

A la LIBRAIRIE-PAPETERIE GRASSET, rue Saint-Jean, 1. (402)

DESCOTIS

Rue de l'Ancienne-Gare, maison de M. Léger.

CONFECTION D'ADRESSES A LA MAIN, pour la France et l'étranger; pliage et mise sous bande des prospectus. — A PRIX MODÉRÉS.

LE MEILLEUR AMIDON ET LE MEILLEUR MARCHÉ

est celui de **MM. ROY et BERGER (de Poitiers).**

CHRONIQUES SAUMUROISES

PAR M. PAUL RATOUIS,

Juge de paix, conseiller d'arrondissement, et membre du conseil municipal de la Breille.

TABLE DES PRINCIPAUX CHAPITRES :

Le vieux Manège et les Halles; — L'ancien Théâtre et la Promenade; — Le Puits-Cambon, à la Breille; — Les deux Notre-Dame; — Notre-Dame-des-Ardilliers; — Notre-Dame-de-Nantilly; — Le Château de Saumur, depuis son origine, sous Pépin-le-Bref, sous Charlemagne, sous la Féodalité, sous la maison de France; — Le Château de Saumur et Duplessis-Mornay; de Henri IV à Napoléon I^{er}; — Documents historiques.

UN VOL. IN-12 CHARPENTIER,

Prix: 4 fr. 25 c.,

A Saumur, au bureau du journal, et chez tous les libraires.

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE D'ANGERS.

REVUE LITURGIQUE ET HISTORIQUE

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS.

Offices. — Vies des Saints. — Bonnes œuvres et Faits divers

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Un an. 5 fr. | Six mois. 2 fr. 75 c.

On reçoit les timbres-poste en paiement.

On s'abonne à Saumur, chez M. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir.

NOUVELLE SOUSCRIPTION
Chez **PAUL GODET**, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE DE LA CONVERSATION ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS, PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES, Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in-8°, format dit *Panthéon littéraire*, de 800 pages chacun, à deux colonnes.

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'ouvrage complet: 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1^{re} édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 10 FÉVRIER.			BOURSE DU 12 FÉVRIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	68 75	» 05	» »	68 70	» »	» 05
4 1/2 pour cent 1852.	98 65	» »	» »	99 »	» 35	» »
Obligations du Trésor.	456 25	» »	1 25	458 75	2 50	» »
Banque de France.	3725 »	» »	» »	3715 »	» »	10 »
Crédit Foncier (estamp.).	1305 »	» »	» »	1310 »	5 »	» »
Crédit Foncier colonial	640 »	» »	» »	640 »	» »	» »
Crédit Agricole	630 »	» »	» »	630 »	» »	» »
Crédit Industriel.	685 »	» »	» »	675 »	» »	10 »
Crédit Mobilier	745 »	» »	7 50	755 »	10 »	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	925 »	» »	» »	930 »	5 »	» »
Orléans (estampillé)	851 25	» »	3 75	853 75	2 50	» »
Orléans, nouveau	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes)	1105 »	» »	2 50	1106 25	1 25	» »
Est.	532 50	» »	» »	536 25	3 75	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	860 »	2 50	» »	865 »	5 »	» »
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	543 75	3 75	» »	542 50	» »	1 25
Ouest	560 »	» »	» »	560 »	» »	» »
C ^{ie} Parisienne du Gaz.	1710 »	» »	1 25	1710 »	» »	» »
Canal de Suez	415 »	» »	» »	415 »	» »	» »
Transatlantiques.	512 50	» »	2 50	515 »	2 50	» »
Emprunt italien 5 0/0.	60 20	» »	80 »	61 »	» 80	» »
Autrichiens	401 25	1 25	» »	396 25	» »	5 »
Sud-Autrich.-Lombards.	395 »	» »	» »	397 50	2 50	» »
Victor-Emmanuel	150 »	» »	7 »	150 »	» »	» »
Romains.	110 »	» »	5 »	127 »	17 »	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	400 »	» »	2 50	400 »	» »	» »
Saragosse	210 »	» »	» »	213 75	3 75	» »
Séville-Xérès-Séville	47 »	» »	2 75	47 »	» »	» »
Nord-Espagne.	160 »	» »	5 »	163 75	3 75	5 »
Compagnie immobilière.	523 75	» »	» »	528 75	3 75	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	309 75	» »	» 25	309 50	» »	» 25
Orléans	304 »	» »	» »	304 50	» 50	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	303 50	» 75	» »	303 75	» 25	» »
Ouest	301 75	» »	» »	301 75	» »	» »
Midi.	301 50	» »	1 »	302 25	1 75	» »
Est.	304 »	» »	1 »	305 »	1 »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour la légalisation de la signature et-contre.
En mairie de Saumur, le